

Une rapide histoire
de l'abri anti-aérien
du
Lycée International
Jeanne d'ARC



**Journées
Européennes
du Patrimoine**

**2024
2025**

L'abri anti-aérien du Lycée International Jeanne d'ARC – NANCY

Un patrimoine de l'histoire
de la Seconde Guerre Mondiale
à sauvegarder



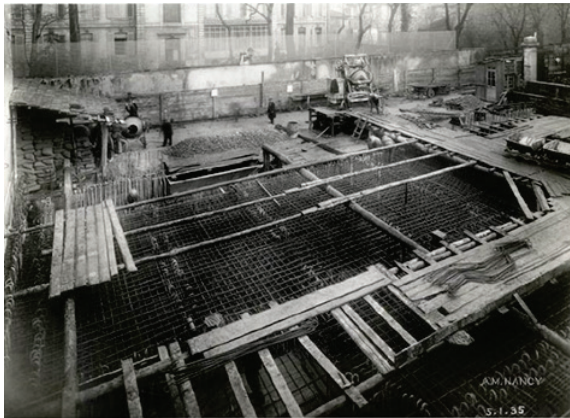
La Région
Grand Est

<https://www.lyceejeannedarcnancy.com>
16, rue Pierre Fourier – 54000 NANCY
Tél. : 03 83 36 77 89
mail : ce.0540039@ac-nancy-metz.fr

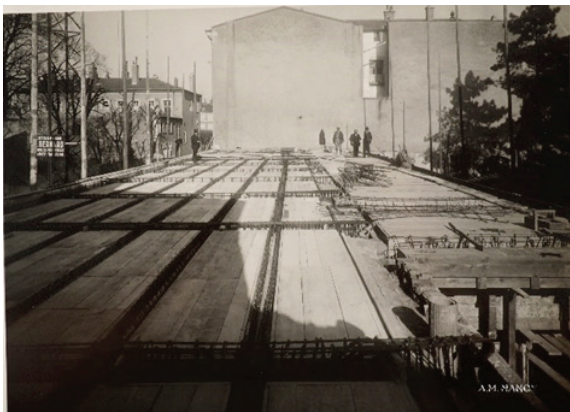


L'abri antiaérien du lycée Jeanne d'Arc, présentation sommaire

Construit en 1935, cet abri a été inclus tardivement dans le plan de défense de la ville de Nancy. En effet, sa construction est le résultat d'un concours de circonstances lié au développement du lycée que nous verrons dans la partie suivante.



Construit intégralement en béton armé, il comporte deux issues donnant sur la façade avant du lycée, deux issues donnant sur la cour du lycée, et deux issues donnant à l'intérieur du bâtiment. D'une capacité de 300 à 400 personnes, il comporte 10 alvéoles destinées à abriter les services de la préfecture, un poste de secours et la population civile, 2 locaux techniques comportant chacun un système de filtration des gaz et de ventilation, ainsi qu'un local attenant au poste de secours faisant office de morgue.



Il était à l'origine relié par un passage souterrain au jardin de la préfecture, permettant au personnel chargé de la défense passive du département de Meurthe-et-Moselle de se mettre à l'abri en cas d'alerte. Compte tenu de son rôle clé dans la défense passive (renommée aujourd'hui protection civile), il était équipé de tous les équipements modernes de l'époque : ligne téléphonique, eau courante, éclairage électrique, recyclage et assainissement de l'air. Seules les toilettes n'étaient pas prévues à l'intérieur de l'abri, mais dans un bâtiment situé à proximité. (Ce problème sera corrigé en installant des tinettes en fer blanc dans une des alvéoles).



La construction de cet abri a été réalisée par des entreprises civiles, respectant un cahier des charges établi par le Génie militaire. Ainsi, le béton employé comporte une plus grande proportion de ciment que celui des bâtiments civils. De même, l'armature métallique est bien plus dense que dans le cas d'un bâtiment ordinaire.



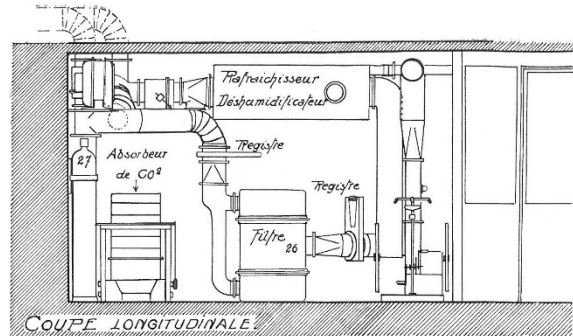
Cet abri comporte à chaque accès extérieur une porte blindée étanche construite par l'entreprise Bauche, doublée par une autre porte étanche, plus fine, comportant un hublot et un dispositif de communication, construite par l'entreprise Pécquet, Tesson & Cie. La plupart de ces portes sont encore en place, dans un état de conservation permettant de les ouvrir, fermer et verrouiller.



Les deux dispositifs de ventilation et filtration des gaz sont encore en place, dans un état de conservation excellent, malgré l'absence de certaines pièces sur chacun d'eux (pédalier, selle et chaîne des vélos permettant l'activation du dispositif en cas de panne électrique, moteur électrique assurant le fonctionnement de l'appareil, bouteilles d'oxygène et boîtier de branchement de ces bouteilles sur le circuit).

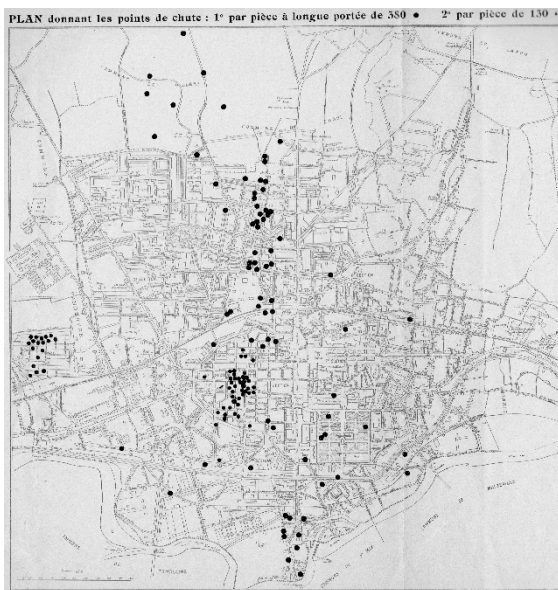
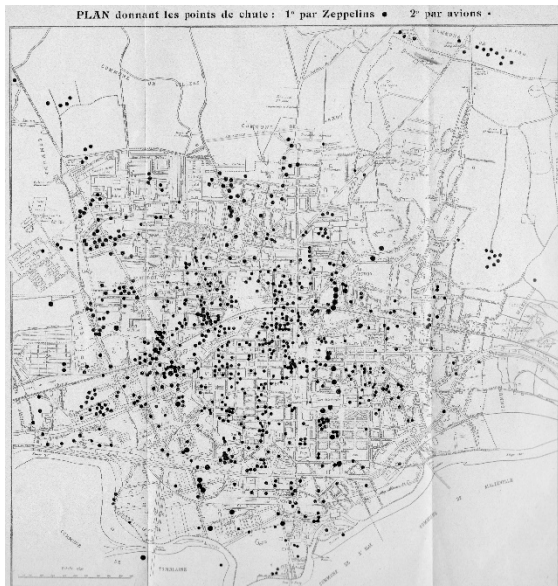


Ces appareils ont été conçus et construits par la société Nessi de Montrouge, dans laquelle travaillait le célèbre résistant Rol-Tanguy. L'architecture même du bâtiment témoigne de la présence de ces appareils, deux fausses cheminées étant installées sur le toit afin d'assurer le captage de l'air pour l'abri.



Un abri ancré dans l'histoire de la ville et du lycée

La construction d'un abri anti-aérien sous le lycée Jeanne d'Arc témoigne du traumatisme subi par la ville de Nancy suite aux bombardements de la Première Guerre Mondiale. En effet, Nancy s'est retrouvée en 3e position des villes ouvertes les plus bombardées durant le premier conflit mondial, après Paris et Dunkerque.



En 1935, une loi est votée imposant la construction d'abris destinés à la population civile sous chaque construction ou modification de bâtiments publics (loi du 8 avril 1935). Cependant, la municipalité anticipe en prévoyant dès le début des années 30 un plan de défense intégrant la construction de plusieurs abris au sein de la ville. Le lycée Jeanne d'Arc n'est néanmoins pas touché par cette mesure, un poste de secours étant prévu sous la mairie.

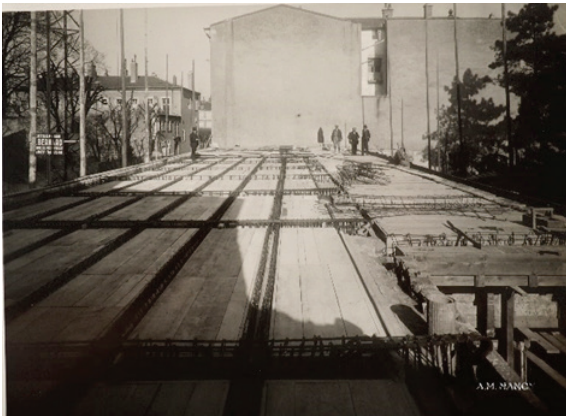
Pour comprendre le choix de construire un abri sous le lycée, il faut consulter la séance du Conseil municipal du 17 janvier 1935 (Archives Municipales de Nancy, 4 M 254), qui retrace le projet de construction d'abri.

Le 4 août 1931, l'agrandissement du lycée Jeanne d'Arc est adopté par le Conseil municipal, en raison de l'accroissement du nombre d'élèves scolarisés. Le 9 janvier 1933, le projet est approuvé par le Ministère de l'Éducation Nationale et les travaux débutent en 1934.

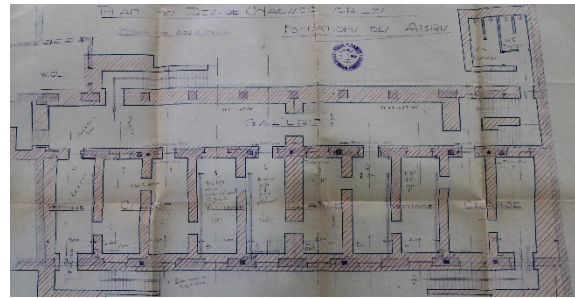


Mais il s'est très vite avéré que le sol était insuffisamment résistant pour supporter le poids d'une nouvelle construction, d'autant plus que le bâtiment adoptera le même style architectural que la construction déjà existante, réalisée par Albert JASSON en 1900. Devant l'impossibilité technique d'alléger le bâtiment sans en réduire la capacité ou altérer le style, deux solutions vont être étudiées : la première consiste à construire le bâtiment sur pilotis, principe

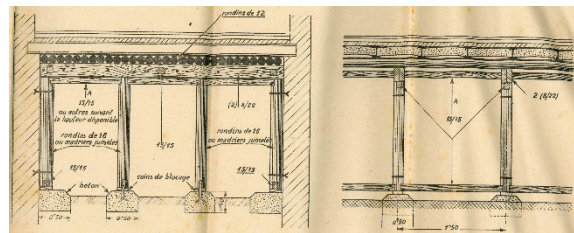
déjà adopté lors de la construction des bâtiments place Stanislas. La seconde consiste à creuser assez profondément pour trouver une assise solide au bâtiment, puis à couler un radier de béton armé qui assurera la stabilité de l'ensemble. Cette dernière solution est retenue et, le 19 octobre 1934, un devis présentant un projet de construction d'abri est soumis au Conseil municipal. Le surplus de dépenses sera réparti entre la préfecture et la municipalité, aucun financement n'étant pris en charge par le Rectorat et le Ministère de l'Education Nationale pour ce type de projet.



À l'origine, cet abri est prévu pour la population, qui ne pourrait être évacuée rapidement en cas de déclaration de guerre avec l'Allemagne. Mais très rapidement, en raison de l'impossibilité technique d'édifier un abri au sein des locaux de la préfecture et donc de respecter la loi du 8 avril 1935, le préfet de Meurthe-et-Moselle indique à la mairie de Nancy qu'il souhaite disposer de l'abri du lycée Jeanne d'Arc. Le 24 juin 1938, un bail emphytéotique est signé entre la ville de Nancy et le département pour une durée de 99 ans. Cet abri sera donc consacré à l'organisation au maintien de la défense passive en cas de conflit et de bombardement de la ville. Seul deux cellules seront destinées à abriter la population, 3 serviront de poste de secours, 1 abritera les tinettes et 4 seront réservées aux services de la préfecture.



Afin d'augmenter la capacité de l'abri, des étaitements en bois seront disposés et des cloisons montées afin de créer 4 abris au sein des caves du lycée. Une ouverture sera percée sur la rue Bailly, toujours visible de nos jours, afin de réaliser une sortie de secours depuis ces caves renforcées. Certains étaitements subsistent également dans les caves du lycée.



La rapidité des événements menant à l'armistice de 1940 fait que l'abri du lycée n'a jamais été utilisé. L'occupant allemand s'en servira durant un an pour y incarcérer des prisonniers français en attendant leur libération ou leur incarcération en camp de travail en Allemagne.



Après la seconde guerre mondiale, cet abri servira de vestiaire jusqu'au milieu des années 1970. Deux cellules seront occupées par la protection civile afin d'y lancer les tests des cornes de brume de la ville. En 2000, ces cellules seront restituées au lycée. Tombé progressivement dans l'oubli, cet abri sera redécouvert et un projet de mise en valeur sera élaboré à partir de la rentrée de septembre 2021. Une équipe composée de Monsieur le proviseur et de deux enseignants sollicitera l'avis de plusieurs spécialistes, mènera l'enquête auprès des fonds des archives municipales, des archives départementales ainsi que du service historique de la défense pour retracer l'histoire de cet abri. Aujourd'hui, l'aboutissement de ce travail de longue haleine a permis de reconstituer l'historique du lieu, même si plusieurs zones d'ombre subsistent.



Texte : Nicolas BESTIEN, professeur,
Recherche documentaire : Nicolas BESTIEN, professeur,
Anne-Laure PRULHIÈRE, professeure,
Crédits illustrations : Archives Municipales.

Un patrimoine en péril à protéger

Durant les deux conflits mondiaux et la période de paix relative qui les sépare, ce sont des milliers d'abris de toute sorte qui ont été construits par les belligérants sur le territoire français. Il ne subsiste aujourd'hui qu'une petite partie de ces installations, beaucoup ayant été détruites lors des combats ou par la suite par les militaires, ou les entreprises chargées de la récupération des métaux. Celles qui ont été épargnées ont souvent été laissées à la merci des ferrailleurs et « collectionneurs » de toute sorte, sans parler du vandalisme qui sévit couramment dans ce genre d'endroits.

L'urbanisme met également en péril ces vestiges, des abris étant couramment détruits ou irrémédiablement altérés pour faire place à de nouvelles constructions.



Les abris de la défense passive, moins médiatisés que les ouvrages militaires, sont aujourd'hui peu connus et méritent toute notre attention. Ils témoignent de

¹ Citons notamment le « *Fortress Study Group* », qui organise tous les ans des voyages d'étude à travers le monde.

l'organisation mise en place par l'Etat pour protéger les civils dans leur participation aux activités vitales de la nation. Ils sont également la preuve de l'ingéniosité de l'époque dans la lutte contre les moyens modernes de combat : bombardements, gaz, incendie. Plus que de simples blocs de bétons plus ou moins bien intégrés à l'urbanisme, ils représentent un pan entier de l'histoire de France durant la première moitié du XXe siècle, et, dans le cas de l'abri du lycée, de l'histoire de Nancy. Comme nous l'avons vu précédemment, cet abri témoigne de l'importance stratégique du quartier, la protection des civils du département étant assurée par le Préfet.

Ainsi, c'est à la fois un témoignage historique et un symbole de la République, situé dans un quartier touristique, qu'il est possible de mettre en avant. Cet abri a le potentiel d'appuyer les enseignements d'histoire et d'EMC des établissements scolaires environnants, tant publics que privés, mais également les recherches universitaires sur cette période, ou celles de groupes de passionnés d'histoire français ou étrangers. A titre d'exemple, l'Allemagne compte plusieurs sociétés d'étude des fortifications qui pourraient étudier notre abri. Il en est de même pour l'Angleterre¹.

Ainsi, au-delà du témoignage historique, c'est un magnifique support pédagogique, un point d'intérêt touristique et un potentiel objet d'ouverture internationale de l'établissement qu'il convient de préserver. Assurer son classement, c'est également permettre aux générations futures d'avoir accès à un lieu témoin des troubles politiques animant l'Europe au cours du XXe siècle.

